

DP/IPD/MCA-Niger/LAND/QCBS/2018/07: Sélection d'un Consultant pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et de l'Activité de Sécurisation et Gouvernance Foncière sur le site de Sia-Kouanza du Projet "Irrigation et Accès aux Marchés"

No	QUESTIONS	REPOSES
1.	<p>SONED AFRIQUE Email : oulimata@soned-afrique.com Tel : 00221 77 63 82 075</p> <p>Questions : Dans les termes de références, le nombre de parcelles et de bâtiments affectés n'est pas spécifié alors que si nous devons les recenser, il est important de connaître leur nombre approximatif pour quantifier les moyens matériels, humains et logistiques à mobiliser et bien caler notre offre financière. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir nous préciser :</p> <p>Q.1. Quel est le nombre de parcelles agricoles affectées qui doivent être réinstallées dans la zone de Sia Kouanza ?</p> <p>Q.2 : Quel est le nombre de bâtiments affectées, et si possible le nombre de locaux d'activité génératrice de revenus et les ménages affectés ?</p> <p>Q.3 : Qui étaient les affectataires de parcelles irriguées aménagées au titre du Projet Irrigation et Gestion des Ressources en Eaux ?</p> <p>Q.4 : Pour ce qui est de la situation juridique des sites du projet, quelle est la nature juridique des terrains, la tradition foncière et la situation démographique (nombre et structure des villages existants, populations y vivantes) ?</p> <p>Q.5 : Y-a-t-il eu de litiges fonciers dans les zones, objet de ces études ?</p>	<p>Question 1 : Réponse : L'activité de développement des périmètres irrigués à Sia-Kouanza, vise l'aménagement d'environ 2600 ha de terres, dont les études APS/EIES sont actuellement en cours. L'emplacement précis de ces 2600 ha n'est pas encore connu, et compte parmi les résultats attendus des études susdites. Nous ne sommes pas à ce stade, en dehors de cette superficie indicative de 2600 ha, en mesure de vous dire le nombre de parcelles de terres qui seront affectées, et par conséquent réinstallées.</p> <p>Question 2 : Réponse : Le nombre de bâtiments (habitations ou infrastructures économiques et sociales) affectés n'est pas à ce stade connu, ni celui des ménages affectés ; on s'attend à ce que l'EIES dont le premier rapport est attendu en fin février 2018, fournisse des indications assez détaillées sur les impacts notamment les terres et les ménages affectés.</p> <p>Question 3 : Réponse : l'appellation exacte du Projet pour lequel ces DP ont été lancées est : « Projet Irrigation et Accès aux Marchés ». La question ne précise pas si elle s'adresse au site de Konni ou à celui de Sia-Kouanza ; on peut dire que les affectataires des parcelles sur le périmètre de Konni sont connus, par contre ceux à Sia-Kouanza ne sont encore déterminés (voire la réponse à la question 4).</p>

No	QUESTIONS	REPOSES
		<p>Question 4 : Réponse : Pour ce qui est du site de réhabilitation du périmètre de Konni, les informations sur le statut juridique des terres et les droits fonciers exercés, ont été largement développées dans les pages 75 et 76 des TDR joints à la DP. Concernant le site de développement de nouveaux périmètres irrigués à Sia-Kouanza, des informations générales dont on dispose à ce stade sur l'occupation des terres et le foncier, ont été fournies dans le Chapitre 3 des TDR joints à la DP, notamment dans les sections 3.1, 3.2 et 3.3.</p> <p>Question 5 : Réponse : Les informations actuellement disponibles, laissent penser à l'existence de conflits fonciers dans les zones du projet, en particulier au niveau du site de Sia-Kouanza. Ce sont surtout des conflits opposant les agriculteurs aux éleveurs, mais aussi portant sur les possessions foncières dans les cuvettes.</p>
2.	<p>CIRA Email : cira@cira-sa.com Tel : +223 20 24 32 34 / 44 90 00 64</p> <p>1. Termes de Référence : 10.2 Personnel intermédiaire Certains experts du personnel intermédiaire à savoir l'Assistante en Engagement des Parties Prenantes et les animateurs sociaux sont fournis par l'ONG. Q.1 : Pourriez-vous nous préciser de quelle ONG s'agit-il ?</p>	<p>Question 1 : Réponse : La réussite de la communication de proximité requiert une bonne connaissance du milieu. Ce qui explique la recommandation qui est faite au Consultant d'identifier une ONG présente dans la localité afin de disposer d'une équipe d'animation et d'une assistante en engagement des parties. Le choix de cette ONG est de la responsabilité du Consultant, mais devra être soumis à l'approbation préalable du MCA Niger. Le Consultant est tenu d'intégrer dans son offre le coût lié à la mobilisation de ce personnel intermédiaire.</p>

No	QUESTIONS	REPOSES
	<p>Q.2 : De même, veuillez-nous confirmer que ces Experts ne sont pas fournis par le Consultant.</p> <p>2. Termes de Référence : Délais d’approbation des rapports Le Consultant note que le MCA Niger-MCC donnera son approbation sur les livrables, « Livrable 4 : Rapport de conception et de mise en place d’une base de données fonctionnelle et d’un Système d’Information foncière », Livrable 5: Version préliminaire du/des Plan(s) d’Action de Réinstallation (PAR) et Livrable 10: Rapport comportant la démarche et le plan de mise en œuvre de l’activité foncière. Les TDR ne renseignent que sur le délai d’approbation de 7 jours relatifs au livrable 5. Etant entendu que le délai global de la mission est de 53 mois, y compris les délais de validation des livrables, veuillez :</p> <p>Q.3 : D’une part nous confirmer que les livrables objet d’approbation par le Client/Bailleur ne se résument qu’aux 3 livrables suscités.</p> <p>Q.4 : Et d’autre part nous préciser le temps d’approbation de chacun de ses livrables.</p>	<p>Question 2 : Réponse : Ces ressources sont bien fournies par le Consultant via une ONG locale et devront être intégrées dans son offre financière.</p> <p>Question 3 : Réponse : Tous les livrables mentionnés dans le tableau « Calendrier de soumission des livrables et du paiement » (chapitre 12), à part les rapports mensuels d’activités, sont contractuels et devront être présentés au MCA Niger pour approbation avant le paiement.</p> <p>Question 4 : Réponse : MCA Niger dispose, après réception d’un livrable, d’un délai de 7 jours pour envoyer ses commentaires au Consultant. MCA Niger ne donnera son approbation sur un livrable que lorsque tous les commentaires seront pris en compte par le Consultant.</p>
3.	<p>MSA</p> <p>Email : malick.sow@msasenegal.com</p> <p>Tel : (221) 33 865 1180</p> <p>A la page 91 des termes de référence, il est demandé au consultant de concevoir un système simple avec des tables allégées, qu'il va installer au niveau du bureau des Cofocom de Konni et Tsernaoua, à l'antenne locale de ONAHA de Konni. Ce système doit permettre de conserver et de gérer</p>	<p>Question 1 : Réponse : Le Consultant a utilisé une Base de Donnée en Social Tenure Domain Model (SDTM) qu’il a lié à un logiciel de cartographie (QGIS).</p>

No	QUESTIONS	REPONSES
	<p>au niveau local, les informations foncières développées dans le cadre du projet de réhabilitation du périmètre « <i>le Consultant qui a préparé le PAR a conçu et mis en place une base de données qui contient l'ensemble des informations issues des enquêtes parcellaires et détenteurs, des enquêtes ménages et épouses. Les informations complémentaires issues de l'actualisation du PAR et des données sur le foncier seront installées dans la BD, avec la création au besoin de nouvelles table.</i>»</p> <p>Q.1 : Peut-on connaitre le type de BD est utilisé par le consultant qui a préparé le PAR ?</p> <p>Q.2 : Quelle application ou logiciel a été utilisée? Est-ce MCA-Niger fournira les sources de cette application pour que de nouvelles tables puissent y être intégrées ?</p> <p>Q.3 : Est-ce le consultant a déjà conçu et finalisé le SIG du périmètre ?</p>	<p>Question 2 : Réponse : Le STDM et le QGIS sont les deux logiciels utilisés par le Consultant pour l'élaboration de la BD. Ils sont libres et gratuits. MCA Niger transmettra la Base de Données au Consultant dès sa prise de service pour des fins de mise à jour.</p> <p>Question 3 : Réponse : Le MCA Niger dispose d'un SIG sur le périmètre de Konni dont le consultant devra mettre à jour.</p>